



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FIN DE L'EXPERIMENTATION MIRAPI

Arras, le 12 mars 2025

Afin d'accompagner les sinistrés des inondations survenues fin 2023 et début 2024 dans la recherche de solutions individuelles pour protéger leurs habitations du risque inondation et atténuer les dommages, l'État s'est engagé dans le déploiement du dispositif « Mieux Reconstruire APrès Inondations » (MIRAPI) dès février 2024. Cette démarche passe par la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations, en appui notamment des syndicats de PAPI et des collectivités locales depuis avril 2024.

Grâce à cette mobilisation collective, ce dispositif a permis à ce jour de réaliser ou d'engager les travaux individuels de réduction de vulnérabilité de plus de 1800 sinistrés. Il demeure que ce dispositif exceptionnel de soutien financier bonifié par l'État arrivera à son terme au 1^{er} septembre 2025.

En pratique, les demandes de subvention devront être déposées avant cette date (la date de l'accusé-réception de la demande faisant foi) pour bénéficier des modalités de financement du dispositif MIRAPI. Les versements d'avances, d'acomptes et de soldes pourront être quant à eux effectués après cette date.

Au regard de ces échéances et des délais nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subventions, il est indispensable que les sinistrés qui ne se seraient pas encore engagés dans cette démarche se mobilisent, notamment dans la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité, préalable indispensable à la réalisation des travaux.

Pour mémoire, toutes les informations relatives aux subventions à l'équipement des habitations contre les inondations sont détaillées sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction/Inondations-Soutien-aux-particuliers> – Rubrique « Aide à l'équipement (batardeaux) contre les inondations pour les habitations particulières ». La « cellule d'écoute » au 03.21.21.23.40 est également disponible.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62